

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE**  
**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LE JEUDI 05 FEVRIER 2014 A 19H30 A BONNEFAMILLE**

**Nombre de Membres :**

En exercice : 36 titulaires

Présents : 26 titulaires

Votants : 31 titulaires

L'an 2015, le jeudi 05 février 2015, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Bonnefamille, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Jeudi 29 janvier 2015

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

**Présents :** QUEMIN André, DEVRED Marie-Agnès (Bonnefamille) ; ORELLE Pierre-Louis, BESSON Nathalie, MIGNOZZI François (Charantonnay); MAGNARD Corinne, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; CRESSENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANGNONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, DAMIER Pierre, REVEYRAND Michel (Heyrieux); PORRETTA René, VISCOGLIOSI Béatrice (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, KENT Pierre-Alain (Roche); CASTAING Patrick, JALOUX Isabelle, TERRY Joël (Saint Georges d'Espéranche); GALLON Gérard, MICHAUD Jean-Paul, MUSTI Murielle (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert, CLAUDIN Félicie, FARAULT Patrick (Valencin).

**Absents:** NEPLE Alain, BERGERET Julian, LASSALLE Camille, NEDJAM Angèle, PORTAL Philippe

**Procurations :** REY Christian donne procuration à MAGNARD Corinne  
GENDRIN Valérie donne procuration à ANGNONIN Daniel  
NOWAK Christine donne procuration à CHASTAGNARET Martine  
VAILLANT Evelyne donne procuration à COCHARD Bernard  
HUGOU Isabelle donne procuration à MICHAUD Jean-Paul

**1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/12/2014 (PJ)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014.

**2. SERVICE D'AIDE A LA MOBILITE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIFS. AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'HEYRIEUX (PJ)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens à reconduire entre la CCCND et le Centre Social d'Heyrieux, selon projet présenté ;
- D'AUTORISER le président à signer ladite convention et toute pièce y afférente
- DE PRECISER que la subvention 2015 sera attribuée au CSCH sur présentation du budget 2015 arrêté par le conseil d'administration et du compte de résultat 2014, conformément aux termes de la convention.

**3. RAM « COLIN COLLINES » : DEMANDE DE SUBVENTION AU CG 38 POUR LE FONCTIONNEMENT 2015**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- DE SOLLICITER l'aide forfaitaire 2015 du conseil général pour le fonctionnement à temps plein (100%) du RAM « Colin Collines », à hauteur de 3 048.98€
- D'AUTORISER le président à signer tout document se rapportant à cette affaire

**4. EAJE INTERCOMMUNAL SITUÉ A ST JUST CHALEYSSIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU CG 38 POUR LE FONCTIONNEMENT**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- DE SOLLICITER l'aide forfaitaire du conseil général pour la création de places d'accueil du jeune enfant pour les années 2015 et 2016.
- D'AUTORISER le président à signer tout document se rapportant à cette affaire

## **5. SYNDICAT MIXTE RHONE PLURIEL : RETRAIT DE LA COMMUNE DE GIVORS**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER le retrait de la commune de Givors du Syndicat mixte Rhône Pluriel, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **6. EHPAD LES COLOMBES : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX (PJ)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER la prise en charge de l'entretien des espaces verts (hors espaces engazonnés) de l'EHPAD les Colombes par la CC CND ;
- D'APPROUVER la modification des modalités de règlement de la redevance annuelle d'occupation : par mensualités, à terme à échoir ;
- D'AUTORISER le Président à signer avec l'EHPAD un avenant à la convention de mise à disposition des biens, correspondant à ces nouvelles dispositions.

## **7. REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : MISE A JOUR SUITE AUX REFORMES STATUTAIRES ET ATTRIBUTION AUX CONTRACTUELS RECRUTES EN REMPLACEMENT, RENFORT, OU BESOINS OCCASIONNELS (PJ)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER la mise à jour par filière du régime indemnitaire du personnel communautaire suite aux différentes réformes statutaires
- D'ETENDRE l'attribution du régime indemnitaire aux agents contractuels recrutés en remplacement, renfort, ou pour besoins occasionnels, à compter du 1<sup>er</sup> jour du 13<sup>ème</sup> mois de contrat,
- DE DECIDER D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2015,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## **8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CC CND / CIAS CND : MODIFICATION A COMPTER DU 01/01/2015 (PJ)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER le projet de convention de mise à disposition individuelle d'un agent communautaire entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et son Centre Intercommunal d'Action Sociale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, selon projet présenté, sous réserve de l'avis de la CAP,
- D'AUTORISER le président à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire

## **9. GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- DE FIXER le principe de versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis par la CC CND, pour tout stage d'une durée égale ou supérieure à deux mois, d'un montant correspondant au taux de gratification en vigueur fixé par décret, selon la date de signature de la convention de stage,
- D'AUTORISER le Président à signer en ce sens les conventions de stage,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'EPCI.

**10. ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) SITUE A ST JUST CHALEYSSIN : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT 8 SUITE A CONSULTATION EN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- VU les critères définis dans le règlement de la consultation :
  1. Valeur technique : 40 %
  2. Prix de la prestation : 60 %
- DE RETENIR l'entreprise BARATIER, sise 92 Avenue Hector Berlioz à MARCILLOLLES (38260), pour un montant HT de 48 922,34 €, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2014.

**11. EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES LIES AU TRANSFERT DE COMPETENCE ET DE BIENS « FOYER LOGEMENT / CUISINE LES PERVENCHES » (PJ)**

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR ET REPORTE A LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

**12. REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERCU A UN PARTICULIER**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- DE PROCEDER au remboursement du trop-perçu d'un montant de 77,40 euros, relatif à la non-participation des 2 enfants d'une même famille aux activités du centre de Loisirs de Roche/Bonnefamille
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**13. BUDGET PRINCIPAL 2015 (PJ)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- D'ADOPTER le budget principal 2015, par chapitres et sans reprise des résultats, qui s'équilibre à :
  - o 9 786 222 € en fonctionnement
  - o 2 690 967 € en Investissement

**14. BUDGET ANNEXE « EHPAD LES COLOMBES » 2015 (PJ)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE :

- D'ADOPTER le budget annexe « immeubles EHPAD » 2015, par chapitres et sans reprise des résultats, qui s'équilibre à :
  - o 155 723 € en fonctionnement
  - o 4 064 948 € en investissement

Affiché le : 13/02/2015.....  
Jusqu'au : 12/03/2015.....  
Le Président, René PORRETTA

